

Résultats
définitifs de la
présidentielle
du 25 avril
2015 P 4-5

**Gerry TAAMA à la cérémonie
de prestation de serment**



**Le plus jeune
des candidats
donne le bel
exemple P 5**

Contestation des résultats
du scrutin présidentiel

**L'autre
stratégie
politique
de FABRE**



P 7



LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0209 du Mardi 05 mai 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

1er Mai à la CEET



**16 agents P 6
récompensés**

Reprise des cours



**Un mois pour
sauver l'année
scolaire P 2**

**Journée mondiale de la
liberté de la presse**



**Lire le communiqué du
CONAPP P 2**

Présidentielle du 25 avril, dernier acte



Photo Emmanuel Pita

**Faure Gnassingbé prête
serment devant la cour
constitutionnelle**

P 3

C'est parti pour 5 ans!

Journée mondiale de la liberté de la presse « Laissez le journalisme prospérer ! »



« Laissez le journalisme prospérer ! » c'est la thématique choisie par l'UNESCO pour célébrer la journée mondiale de la liberté de la presse ce 3 mai 2015. Célébrée chaque 3 mai de l'année, la place de la presse dans la société en cette année 2015 a régressé selon Reporter Sans Frontière. A en croire cette agence, deux tiers des pays ont fait chemin arrière sur la conquête de la liberté de la presse en 2015. Pour l'agence, il y a eu une détérioration globale liée à des facteurs très différents, avec l'existence de guerres de l'information, l'action de groupes non étatiques qui se comportent en despote de l'information. En 5 mois seulement on note déjà 24 journalistes tués dont 8 de Charlie Hebdo, 158 emprisonnés et un peu plus de 173 citoyen-journalistes emprisonnés.

Pour l'UNESCO, cette journée célébrée tous les ans permet de raffermir les principes fondamentaux de la liberté de la presse, d'évaluer la liberté de la presse à travers le monde, de défendre l'indépendance des médias et enfin de rendre hommage aux journalistes qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leur fonction. Ainsi plus de 100 célébrations nationales eu lieu chaque année. Proclamée journée mondiale de la liberté de la presse par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, la journée du 03 mai fut également une réponse à l'appel de journalistes Africains qui en 1991 ont proclamé la Déclaration de Windhoek (séminaire organisé en Namibie) sur le pluralisme et l'indépendance des médias. ■

Charles

Communiqué du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse

Tous les ans, la Journée mondiale de la liberté de la presse permet de célébrer les principes fondamentaux de la liberté de la presse, d'évaluer la liberté de la presse à travers le monde, de défendre l'indépendance des médias et de rendre hommage aux journalistes qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leur profession.

Pour cette année 2015, elle est placée sous le thème : « Donnons du souffle au journalisme. » A l'heure où dans plusieurs endroits du monde, la presse est encore muselée et les journalistes risquent quotidiennement leur vie, il est en effet important qu'il soit donné du souffle au journalisme, aussi bien en ce qui concerne le cadre légal et institutionnel dans lequel il s'exerce, mais également relativement aux conditions matérielles des professionnels des médias. Le journalisme ne peut prospérer que dans un environnement libéral et sans contraintes.

Le Conseil National des Patrons de Presse se réjouit de l'état général de la liberté de la presse au Togo qui reste satisfaisant, en dépit de quelques difficultés et atteintes cycliques. Il se saisit de cette occasion pour féliciter les journalistes pour leur rôle dans la réussite de l'élection présidentielle qui vient d'être organisée dans notre pays. En effet, les médias ont pour une bonne part contribué au satisfecit accordé par l'ensemble des acteurs et observateurs au déroulement du processus électoral ; notamment à travers la réalisation du projet Plate Forme des médias pour un scrutin transparent et apaisé, avec le soutien de du Système des Nations Unies.

Le Conseil National des Patrons de Presse lance un appel aux autorités ainsi qu'aux institutions qui accompagnent traditionnellement la presse pour la préservation et le renforcement du cadre actuel, ainsi que la mise à la disposition de celle-ci davantage de ressources et de moyens, pour qu'elle gagne le pari de la professionnalisation.

Le Conseil National des Patrons de Presse s'incline devant la mémoire de tous les confrères qui ont perdu leur vie dans l'exercice du métier et en appelle à la tolérance zéro vis-à-vis de toutes sortes de prédateurs de la liberté de la presse dans le monde.

Le Président

Jean-Paul AGBOH AHOUELETE



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion
Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIALBLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Reprise des cours Un mois pour sauver l'année scolaire

Comme l'a annoncé ministre des Enseignements primaire et secondaire, Florent Badjam Maganawé, les établissements scolaires ont ouvert leurs portes hier sur l'ensemble du territoire national : « Toutes les dispositions sont prises pour que la rentrée soit effective ce lundi afin de pouvoir valider l'année », a-t-il déclaré le dimanche dernier à la télévision. Contrairement aux rumeurs qui ont couru durant la semaine dernière, la rentrée a bel et bien lieu ce lundi comme annoncé. Un tour dans quelques établissements scolaires à Agoè, dans la banlieue nord de Lomé permet de constater l'effectivité du démarrage des activités scolaires. Cependant, l'opinion générale est dominée par l'inquiétante interrogation relative à une heureuse fin de l'année scolaire. En effet, un



mois de cours pour sauver l'année scolaire reste l'épineuse question que se pose l'univers de l'enseignement togolais. A cet effet, le ministre Maganawé rassure que les discussions se poursuivent au sein du Comité de suivi afin de parvenir à un accord. Il en a profité pour demander aux responsables de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) de revenir à la table des négociations.

On se souvient du long congé auquel les élèves ont eu droit, une situation sans précédent au Togo. Le gouvernement a justifié cette décision par des

raisons de sécurité. Les mouvements de grève lancés à l'époque par la STT ont été jugés sortis du cadre syndical, l'élection présidentielle étant à nos portes. La STT quant à elle réclame la revalorisation des salaires des fonctionnaires et des agents de l'Etat à travers l'accord de 280 points d'indice contenu dans une plate-forme de revendication. Mais aujourd'hui en attendant un dénouement heureux dans les relations du gouvernement et de la STT, la préoccupation majeure est de savoir dans quelle mesure l'année scolaire aboutira. Si dans la foulée, le probatoire et les examens inférieurs ainsi que ceux de passage sont reportés pour plus tard, le baccalauréat est prévu dans un peu plus d'un mois en conformité avec les nouvelles dispositions de l'UEMOA, ce qui pose un souci au regard de la marge qu'il reste aux

enseignants afin de finir les programmes académiques à temps. Ce report a en effet induit un léger réaménagement dans le calendrier scolaire, notamment pour ce qui concerne les examens de fin d'année. Ainsi les épreuves écrites du Bac II se dérouleront du 18 au 21 juin et le probatoire du 21 au 24 juin. Pour le BEPC, les examens auront lieu du 30 juin au 03 juillet alors que le CEPD tiendra du 16 au 18 juin. Le BEP pour sa part aura lieu le 1er juin.

En attendant de voir la stratégie à mettre en œuvre par ces divers acteurs afin que les élèves ne soient pas les grands perdants de cette année scolaire, les élèves eux visiblement insouciant ont renoué avec la fièvre des classes et des cours. ■

Dem

Présidentielle du 25 avril 2015 dernier acte

Faure Gnassingbé prête serment devant la cour constitutionnelle

La loi fondamentale de la 4^e République stipule en son article 64 qu'avant son entrée en fonction, le président de la république prête serment devant la cour constitutionnelle réunie en audience solennelle. Hier lundi et 24 heures après la confirmation des résultats de l'élection présidentielle du 25 avril, Faure Gnassingbé élu avec 58,77% des suffrages exprimés, a juré devant Dieu et devant le peuple togolais seul détenteur de la souveraineté populaire, de respecter et de défendre la constitution que le peuple togolais s'est librement donnée et de remplir loyalement les hautes fonctions à lui confiées par la nation. Le chef de l'Etat réélu a également juré comme l'exige la constitution de ne se laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine de consacrer toutes ses forces à la promotion du développement, du bien commun de la paix et de l'unité nationale, de préserver l'intégrité du territoire national.

La cérémonie de prestation de serment a eu lieu sur la place des fêtes du palais de la présidence en présence de plusieurs personnalités politiques, de la société civile et du monde diplomatique. Il faut noter que cette fois la cérémonie de prestation de serment a lieu sans celle de la prise de fonction qui elle aura lieu dans deux semaines au plus conformément à la constitution et en présence des hôtes de marque notamment des chefs d'Etat qui seront là pour la

circonstance.

La Cour Constitutionnelle a confirmé après redressement des chiffres les résultats provisoires transmis par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Ainsi, la Cour dit avoir relevé que certains suffrages n'ont pas été comptabilisés ou que d'autres ont été rajoutés notamment dans la préfecture de la Binah, de Zio et de Dankpen. Sur le cas de la Binah qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive la Cour dit avoir constaté des écarts entre le nombre de votants, soit 41432, les suffrages exprimés soit 39528 voix et les bulletins nuls et blancs soit 829. La haute Cour dit que ces écarts s'expliquent par le mauvais comptage des votants et ne concernent pas les suffrages exprimés. Au niveau de la préfecture de Zio il a été constaté également une erreur à savoir le dédoublement de certains bureaux de vote 460 au lieu de 457. Conséquence, des voix supplémentaires ont été indûment attribuées aux différents candidats. La cour a procédé alors au retranchement de ces voix. La Cour, pour qualifier de déterminant une irrégularité, doit se référer à certains éléments tels que la constance des irrégularités, le caractère frauduleux des irrégularités, la portée ou l'influence des irrégularités sur la sincérité du scrutin et de sa nature à modifier son issue. En tout état de cause, il appartient au requérant d'apporter la



preuve de l'irrégularité dont il se prévaut et dont l'appréciation relève de la compétence du juge. En rappel il faut noter qu'aucun recours n'a été introduit par les candidats à la dernière présidentielle.

Les résultats définitifs donnés par Abdou ASSOUMA président de la Cour Constitutionnelle se déclinent comme suit FABRE Jean Pierre 731 230 voix soit 35,19% TCHASSONA TRAORE Mouhamed 20 048, TAMAA Komandega 21 529 voix soit 01,03% ; GOGUE Tchabouré 83 768 voix 04,03% Gnassingbé Faure Essozimna 1 221 282 voix soit 58,77%.

Faure Gnassingbé s'apprête ainsi à entamer un troisième mandat de cinq ans à la tête du pays. Arrivé en 2005 après la mort de Gnassingbé Eyadema, Faure a réussi à effacer de la mémoire des togolais la violence qui a caractérisé la vie socio politique du pays en

février 2005 et quelques mois plus tard. De l'accord politique global signé en août 2006 par tous les acteurs politiques le plus représentatifs de l'époque, le Togo débouche sur l'organisation des législatives qui se passent plutôt bien. Le cycle élections-violences est brisé. La présidentielle de 2010 sera une occasion pour le gouvernement togolais de confirmer l'envie d'organiser les scrutins justes et transparents salués d'ailleurs par les observateurs et l'ensemble de la communauté internationale avec au passage, quelques recommandations pour mieux faire.

Le pays s'engage dans un processus de réconciliation avec comme point d'orgue l'entrée au gouvernement du principal parti d'opposition UFC. Mais le pays ne sera pas à l'abri des tensions politiques avec l'Alliance Nationale pour le

Changement (ANC) créé par Jean Pierre FABRE et plus tard du Collectif Sauvons le Togo (CST) un groupement de partis politiques et organisations de la société civile qui ont du mal à établir une ligne de démarcation entre la politique et la défense des droits humains. Le dialogue ouvert à la veille des législatives de 2013 permettra de faire baisser la tension.

Les élections législatives seront remportées par l'Union pour la République (UNIR) le nouveau parti présidentiel créé en avril 2012 sur les cendres du défunt Rassemblement du Peuple Togolais (RPT).

Sur le plan économique, on note une embellie avec un taux de croissance qui avoisine les 6%. Plusieurs réformes sont entreprises notamment la fusion des régies financières en Office Togolais des Recettes OTR pour améliorer les recettes.

Malgré les efforts dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'amélioration des salaires des fonctionnaires, le front social reste bouillant. C'est d'ailleurs à juste titre que d'aucuns pensent que ce troisième mandat doit être consacré au règlement des problèmes sociaux sans oublier de parachever les nombreux chantiers ouverts dans le domaine de la construction des infrastructures de développement. ■

P. Fabrice

Gerry TAAMA à la cérémonie de prestation de serment Le plus jeune des candidats donne le bel exemple

Aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années, écrivait le grand classique Pierre Corneille. Cela pourrait s'appliquer à Gerry TAAMA le candidat du NET à la dernière élection présidentielle. Il était le plus jeune des candidats certes mais sur le terrain politique il a bien prouvé au cours de cette élection qu'on n'avait pas besoin d'accumuler des années pour être un bon politicien. Hier encore, le candidat malheureux Gerry TAAMA a fait preuve d'une élégance républicaine en répondant favorablement à l'invitation



afin d'assister à la cérémonie de prestation de serment du vainqueur de

l'élection. C'est un geste unanimement salué, une belle leçon de démocratie que le jeune Gerry TAAMA vient d'administrer à ses aînés en politique. Assister la cérémonie de prestation de serment ou féliciter le gagnant ne vous enlève pas votre mental d'opposant même radical. Les adversaires politiques ne sont pas des ennemis comme on l'a fait croire depuis les années 90. Les choses évoluent et la nouvelle génération de politiciens pourrait assainir le milieu. ■

Dick Mensah

Résultats définitifs de la présidentielle du 25 avril 2015

PREFECTURE DE CINKASSE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrages exprimés	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	52015	36097	1199	34898	1 673	4,79
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	52015	36097	1199	34898	225	0,64
TAAMA Komandéga	52015	36097	1199	34898	190	0,54
GOGUE Aimé Tchaboré	52015	36097	1199	34898	4 599	13,18
Faure Essozimna GNASSINGBE	52015	36097	1199	34898	28 211	80,84
Total					34 898	100,00

PREFECTURE DE TONE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	139848	87320	3565	83755	3 977	4,75
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	139848	87320	3565	83755	929	1,11
TAAMA Komandéga	139848	87320	3565	83755	738	0,88
GOGUE Aimé Tchaboré	139848	87320	3565	83755	23 789	28,40
Faure Essozimna GNASSINGBE	139848	87320	3565	83755	54 322	64,86
Total					83 755	100,00

PREFECTURE DE TANDJOUARE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	59685	43957	1075	42882	826	1,93
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	59685	43957	1075	42882	497	1,16
TAAMA Komandéga	59685	43957	1075	42882	243	0,57
GOGUE Aimé Tchaboré	59685	43957	1075	42882	20 114	46,91
Faure Essozimna GNASSINGBE	59685	43957	1075	42882	21 202	49,44
Total					42 882	100,00

PREFECTURE D'OTI

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	96637	64815	2553	62262	6 295	10,11
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	96637	64815	2553	62262	467	0,75
TAAMA Komandéga	96637	64815	2553	62262	529	0,85
GOGUE Aimé Tchaboré	96637	64815	2553	62262	4 765	7,65
Faure Essozimna GNASSINGBE	96637	64815	2553	62262	50 206	80,64
Total					62 262	100,00

PREFECTURE DE KPENJAL

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	79288	61341	1989	59352	2 046	3,45
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	79288	61341	1989	59352	313	0,53
TAAMA Komandéga	79288	61341	1989	59352	420	0,71
GOGUE Aimé Tchaboré	79288	61341	1989	59352	6 805	11,47
Faure Essozimna GNASSINGBE	79288	61341	1989	59352	49 768	83,85
Total					59 352	100,00

PREFECTURE DE DOUFELGOU

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	48110	39439	1064	38375	1 514	3,95
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	48110	39439	1064	38375	259	0,67
TAAMA Komandéga	48110	39439	1064	38375	1020	2,66
GOGUE Aimé Tchaboré	48110	39439	1064	38375	1 196	3,12
Faure Essozimna GNASSINGBE	48110	39439	1064	38375	34 386	89,61
Total					38 375	100,00

PREFECTURE DE BINAH

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	49 887	40 354	829	39 525	2 060	5,21
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	49 887	40 354	829	39 525	113	0,29
TAAMA Komandéga	49 887	40 354	829	39 525	368	0,93
GOGUE Aimé Tchaboré	49 887	40 354	829	39 525	226	0,57
Faure Essozimna GNASSINGBE	49 887	40 354	829	39 525	36 758	93,00
Total					39 525	100,00

PREFECTURE DE DANKPEN

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	67432	49597	1854	47743	11 692	24,49
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	67432	49597	1854	47743	104	0,22
TAAMA Komandéga	67432	49597	1854	47743	101	0,21
GOGUE Aimé Tchaboré	67432	49597	1854	47743	120	0,25
Faure Essozimna GNASSINGBE	67432	49597	1854	47743	35 726	74,83
Total					47 743	100,00

PREFECTURE D'ASSOLI

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrages exprimés	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	28 694	20 574	628	19 946	4 787	24,00
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	28 694	20 574	628	19 946	450	2,26
TAAMA Komandéga	28 694	20 574	628	19 946	136	0,68
GOGUE Aimé Tchaboré	28 694	20 574	628	19 946	94	0,47
Faure Essozimna GNASSINGBE	28 694	20 574	628	19 946	14 479	72,59
Total					19 946	100,00

PREFECTURE DE BASSAR

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	71 669	46 780	1 606	45 174	5 813	12,87
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	71 669	46 780	1 606	45 174	362	0,80
TAAMA Komandéga	71 669	46 780	1 606	45 174	367	0,81
GOGUE Aimé Tchaboré	71 669	46 780	1 606	45 174	398	0,88
Faure Essozimna GNASSINGBE	71 669	46 780	1 606	45 174	38 234	84,64
Total					45 174	100,00

PREFECTURE DE LA KERAN

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	47 187	34 512	1 075	33 437	1 962	5,87
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	47 187	34 512	1 075	33 437	278	0,83
TAAMA Komandéga	47 187	34 512	1 075	33 437	311	0,93
GOGUE Aimé Tchaboré	47 187	34 512	1 075	33 437	497	1,49
Faure Essozimna GNASSINGBE	47 187	34 512	1 075	33 437	30 389	90,88
Total					33 437	100,00

PREFECTURE DE LA KOZAH

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	147 403	116 213	1 807	114 044	6 189	5,43
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	147 403	116 213	1 807	114 044	554	0,49
TAAMA Komandéga	147 403	116 213	1 807	114 044	1 483	1,30
GOGUE Aimé Tchaboré	147 403	116 213	1 807	114 044	1 427	1,25
Faure Essozimna GNASSINGBE	147 403	116 213	1 807	114 044	104 391	91,54
Total					114 044	100,00

PREFECTURE DE BLITTA

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	76839	53686	1163	52523	5 389	10,26
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	76839	53686	1163	52523	321	0,61
TAAMA Komandéga	76839	53686	1163	52523	479	0,91
GOGUE Aimé Tchaboré	76839	53686	1163	52523	565	1,08
Faure Essozimna GNASSINGBE	76839	53686	1163	52523	45 769	87,14
Total					52 523	100,00

PREFECTURE DE TCHAMBA

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	76 472	48 705	1 590	47 115	6 785	14,40
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	76 472	48 705	1 590	47 115	499	1,06
TAAMA Komandéga	76 472	48 705	1 590	47 115	337	0,72
GOGUE Aimé Tchaboré	76 472	48 705	1 590	47 115	374	0,79
Faure Essozimna GNASSINGBE	76 472	48 705	1 590	47 115	39 120	83,03
Total					47 115	100,00

PREFECTURE DE SOTOUBOUA

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	95114	78185	1417	76768	5 952	7,75
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	95114	78185	1417	76768	745	0,97
TAAMA Komandéga	95114	78185	1417	76768	570	0,74
GOGUE Aimé Tchaboré	95114	78185	1417	76768	684	0,89
Faure Essozimna GNASSINGBE	95114	78185	1417	76768	68 817	89,64
Total					76 768	99,99

PREFECTURE DE TCHAUOUDO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	108000	66783	1450	65333	21 340	32,66
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	108000	66783	1450	65333	2 309	3,53
TAAMA Komandéga	108000	66783	1450	65333	922	1,41
GOGUE Aimé Tchaboré	108000	66783	1450	65333	1 150	1,76
Faure Essozimna GNASSINGBE	108000	66783	1450	65333	39 612	60,63
TOTAL						100,00

PREFECTURE DE MOYEN-MONO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	37696	19560	679	18881	7 484	39,64
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	37696	19560	679	18881	77	0,41
TAAMA Komandéga	37696	19560	679	18881	120	0,64
GOGUE Aimé Tchaboré	37696	19560	679	18881	131	0,69
Faure Essozimna GNASSINGBE	37696	19560	679	18881	11 069	58,63
Total					18 881	100,00

PREFECTURE DE HAHO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	120499	64587	3289	61298	20 457	33,37
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	120499	64587	3289	61298	452	0,74
TAAMA Komandéga	120499	64587	3289	61298	883	1,44
GOGUE Aimé Tchaboré	120499	64587	3289	61298	1 353	2,21
Faure Essozimna GNASSINGBE	120499	64587	3289	61298	38 153	62,24
Total					61 298	100,00

PREFECTURE D'AKEBOU

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	33408	26705	580	26125	11 861	45,40
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	33408	26705	580	26125	177	0,68
TAAMA Komandéga	33408	2670				

PREFECTURE D'AMOU

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	62946	39425	1049	38376	12 722	33,15
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	62946	39425	1049	38376	280	0,73
TAAMA Komandéga	62946	39425	1049	38376	222	0,58
GOGUE Aimé Tchaboré	62946	39425	1049	38376	383	1,00
Faure Essozimna GNASSINGBE	62946	39425	1049	38376	24 769	64,54
Total					38 376	100,00

PREFECTURE DE DANYI

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	24406	15103	378	14725	7 409	50,32
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	24406	15103	378	14725	90	0,61
TAAMA Komandéga	24406	15103	378	14725	123	0,84
GOGUE Aimé Tchaboré	24406	15103	378	14725	417	2,83
Faure Essozimna GNASSINGBE	24406	15103	378	14725	6 686	45,41
Total					14 725	100,00

PREFECTURE D'AGOUE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	52227	28469	860	27609	11 763	42,61
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	52227	28469	860	27609	107	0,39
TAAMA Komandéga	52227	28469	860	27609	187	0,68
GOGUE Aimé Tchaboré	52227	28469	860	27609	298	1,08
Faure Essozimna GNASSINGBE	52227	28469	860	27609	15 254	55,25
Total					27 609	100,00

PREFECTURE DE KPELE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	39036	22309	777	21532	8 010	37,20
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	39036	22309	777	21532	77	0,36
TAAMA Komandéga	39036	22309	777	21532	156	0,72
GOGUE Aimé Tchaboré	39036	22309	777	21532	217	1,01
Faure Essozimna GNASSINGBE	39036	22309	777	21532	13 072	60,71
Total					21 532	100,00

PREFECTURE DE KLOTO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	82511	45835	969	44866	25 705	57,29
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	82511	45835	969	44866	542	1,21
TAAMA Komandéga	82511	45835	969	44866	404	0,90
GOGUE Aimé Tchaboré	82511	45835	969	44866	607	1,35
Faure Essozimna GNASSINGBE	82511	45835	969	44866	17 608	39,25
Total					44 866	100,00

PREFECTURE DE L'EST-MONO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	66633	45174	1101	44073	4 867	11,04
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	66633	45174	1101	44073	130	0,29
TAAMA Komandéga	66633	45174	1101	44073	525	1,19
GOGUE Aimé Tchaboré	66633	45174	1101	44073	283	0,64
Faure Essozimna GNASSINGBE	66633	45174	1101	44073	38 268	86,83
Total					44 073	100,00

PREFECTURE D'ANIE

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	68042	37309	1512	35797	6 609	18,46
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	68042	37309	1512	35797	545	1,52
TAAMA Komandéga	68042	37309	1512	35797	329	0,92
GOGUE Aimé Tchaboré	68042	37309	1512	35797	433	1,21
Faure Essozimna GNASSINGBE	68042	37309	1512	35797	27 881	77,89
Total						100,00

PREFECTURE D'OGOUE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	105873	58583	2131	56452	25 513	45,19
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	105873	58583	2131	56452	563	1,00
TAAMA Komandéga	105873	58583	2131	56452	443	0,78
GOGUE Aimé Tchaboré	105873	58583	2131	56452	1 066	1,89
Faure Essozimna GNASSINGBE	105873	58583	2131	56452	28 867	51,14
Total					56 452	100,00

PREFECTURE DE ZIO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	182374	96747	3056	93691	46 662	49,80
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	182374	96747	3056	93691	729	0,78
TAAMA Komandéga	182374	96747	3056	93691	1223	1,31
GOGUE Aimé Tchaboré	182374	96747	3056	93691	2 073	2,21
Faure Essozimna GNASSINGBE	182374	96747	3056	93691	43 004	45,90
Total					93 691	100,00

PREFECTURE DE BAS-MONO

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	36980	19113	778	18335	12 273	66,94
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	36980	19113	778	18335	211	1,15
TAAMA Komandéga	36980	19113	778	18335	187	1,02
GOGUE Aimé Tchaboré	36980	19113	778	18335	221	1,21
Faure Essozimna GNASSINGBE	36980	19113	778	18335	5 443	29,69
Total					18 335	100,00

PREFECTURE DES LACS

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	98256	58402	1672	56730	43 517	76,71
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	98256	58402	1672	56730	407	0,72
TAAMA Komandéga	98256	58402	1672	56730	350	0,62
GOGUE Aimé Tchaboré	98256	58402	1672	56730	451	0,79
Faure Essozimna GNASSINGBE	98256	58402	1672	56730	12 005	21,16
Total					56 730	100,00

PREFECTURE DE VO

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	102008	46081	1727	44354	27 872	62,84
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	102008	46081	1727	44354	340	0,77
TAAMA Komandéga	102008	46081	1727	44354	371	0,84
GOGUE Aimé Tchaboré	102008	46081	1727	44354	440	0,99
Faure Essozimna GNASSINGBE	102008	46081	1727	44354	15 331	34,57
Total					44 354	100,00

PREFECTURE DE YOTO

Candidat	Nbre des inscrits	Nbre de votant	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	88413	34603	1879	32716	8 437	25,79
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	88413	34603	1879	32716	263	0,80
TAAMA Komandéga	88413	34603	1879	32716	459	1,40
GOGUE Aimé Tchaboré	88413	34603	1879	32716	423	1,29
Faure Essozimna GNASSINGBE	88413	34603	1879	32716	23 134	70,71
Total					32 716	100,00

PREFECTURE D'AVE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	59 893	28 655	954	27 701	15 927	57,50
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	59 893	28 655	954	27 701	183	0,66
TAAMA Komandéga	59 893	28 655	954	27 701	261	0,94
GOGUE Aimé Tchaboré	59 893	28 655	954	27 701	253	0,91
Faure Essozimna GNASSINGBE	59 893	28 655	954	27 701	11 077	39,99
Total					27 701	100,00

BAGUIDA

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	68285	40017	841	39176	33 761	86,18
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	68285	40017	841	39176	108	0,28
TAAMA Komandéga	68285	40017	841	39176	196	0,50
GOGUE Aimé Tchaboré	68285	40017	841	39176	165	0,42
Faure Essozimna GNASSINGBE	68285	40017	841	39176	4 946	12,63
Total					39 176	100,00

AGOE-NYIVE/TOGBLE

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	182 152	99 161	1 765	97 396	35 999	36,96
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	182 152	99 161	1 765	97 396	2 695	2,77
TAAMA Komandéga	182 152	99 161	1 765	97 396	2054	2,11
GOGUE Aimé Tchaboré	182 152	99 161	1 765	97 396	2 220	2,28
Faure Essozimna GNASSINGBE	182 152	99 161	1 765	97 396	54 428	55,88
Total					97 396	100,00

VA KOSSITO/LEGBASSITO/SANGUERA

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	54 928	28 922	718	28 204	14 815	52,53
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	54 928	28 922	718	28 204	262	0,93
TAAMA Komandéga	54 928	28 922	718	28 204	454	1,61
GOGUE Aimé Tchaboré	54 928	28 922	718	28 204	787	2,79
Faure Essozimna GNASSINGBE	54 928	28 922	718	28 204	11 886	42,14
Total					28 204	100,00

LOME COMMUNE I & IV

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	75347	40896	701	40195	32 309	80,38
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	75347	40896	701	40195	167	0,42
TAAMA Komandéga	75347	40896	701	40195	282	0,70
GOGUE Aimé Tchaboré	75347	40896	701	40195	257	0,64
Faure Essozimna GNASSINGBE	75347	40896	701	40195	7 180	17,86
Total					40 195	100,00

LOME COMMUNE II

Candidat	Nbre d'inscrits	Nbre de votants	Bulletins nuls& blancs	Suffrage exprimé	Voix obtenues	%
FABRE Jean Pierre	182944	99178	1812	97366	71 976	73,92
TCHASSONA TRAORE Mouhamed	182944	99178	1812	97366	894	0,92
TAAMA Komandéga	182944	99178	1812	97366	1001	1,03
GOGUE Aimé Tchaboré	182944	99178	1812	97366	1 046	

1er Mai à la CEET 16 agents récompensés

La fête des travailleurs du Togo généralement célébrée chaque 1er mai de l'année n'a pas été en marge à la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET). En effet, Pour sa énième fois et comme d'habitude, c'est à la direction générale de Lomé que l'ensemble du personnel s'est retrouvé pour célébrer cette fête, vêtus de t-shirts et de casquettes blancs. Ils étaient nombreux à prendre part à cette fête. Affectueusement appelé repas de famille par le Directeur Général, cette rencontre a été l'occasion pour les employés de dresser un certain nombre de revendications à la direction générale. Parmi les revendications figurent la mise en place sans délai d'un comité chargé de trouver des difficultés engendrées par les énormes charges de contour global sur les résultats de la CEET ; l'intégration de tous les contractuels aux personnels de



la CEET avant le 15 mai 2015 ; le renforcement des effectifs de la CEET par un regroupement de personnel essentiel pour l'atteinte des objectifs ; la formation d'un cadre permanent de dialogue entre la direction générale et les partenaires sociaux et enfin le renforcement social du climat au sein de la CEET. Outre ces revendications, c'est à l'unanimité que les organisations syndicales ont reconnu que l'intégration de

certaines charges de contour global dans les comptes de la CEET pose problème. Dans son discours le Directeur Général de la CEET GnadéDjeteli n'a pas manqué de rentrer dans le vif du sujet des revendications adressées à sa direction. « En réponse aux points un, deux, trois et quatre de vos revendications je voudrais vous rassurer que je vais non seulement transmettre au conseil d'administration, mais je vais aussi œuvrer pour que

des résultats palpables soient trouvés. Je voudrais vous rassurer également qu'une étude de statut a commencé pour une adoption pratique. » a-t-il déclaré. Le 1er mai 2015 a aussi été l'occasion de récompenser 16 agents de 35 ans et de 25 ans de service sur toute l'étendue du territoire soit 8 agents dans chaque catégorie. Pour le directeur Gnadé Djeteli, ces diplômes sont octroyés pour valoriser les ressources humaines que le statut impose.

De leurs côtés, les récipiendaires ont témoigné leur gratitude à la direction tout en exhortant leurs collègues à emboîter leurs pas. Il faut rappeler qu'à la CEET, le 1er mai n'est pas seulement une journée de fête des travailleurs mais aussi et surtout celle de la lutte contre toutes formes d'austérités.■

Keyewa

Réélection de Faure Gnassingbé Le V15 dans l'allégresse



Le mercredi dernier, soit au lendemain de la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 25 avril par la Commission Electorale Nationale Indépendante, les militants et sympathisants du mouvement V15, Victoire du président Faure en 2015, se sont retrouvés à leur QG sis à Agoè dans une soirée pour célébrer en bonne et due forme la victoire de leur candidat au scrutin. Au-delà, la soirée constituait également une main tendue aux candidats malheureux non seulement à reconnaître leur défaite, mais aussi à venir mettre leur main à la pâte de l'édification du Togo.

Pour Mme Limda Awesso, l'une des promoteurs du mouvement, il s'agit aussi de dire à la jeunesse, principal artisan de cette victoire, qu'elle n'est pas un moyen utilisé par l'Union pour la République afin de gagner la bataille

électorale, mais la priorité actuelle du Chef de l'Etat. Pour elle, le nouveau quinquennat de Faure Gnassingbé sera marqué par des actions ayant pour centre de gravité la jeunesse et ses difficultés notamment le problème du chômage, de l'entrepreneuriat, de la prise en charge de soi afin de contribuer à l'éclosion économique et durable du Togo.

Mouvement de soutien à la candidature de Faure Gnassingbé, candidat du parti Union pour la République et vainqueur du scrutin du 25 avril dernier, V15 est un regroupement de deux associations citoyennes en l'occurrence l'association Foi Démocratie et Réconciliation (FDR) et l'Association Togolaise pour la Promotion de la Jeunesse (ATPJ) de Jean Atcholé.■

Dem

Présidentielle 2015 au Togo L'OIF adresse ses félicitations à Faure Gnassingbé

Après la proclamation définitive des résultats du scrutin du 25 avril dernier, les félicitations affluent à foison à la présidence de la République Togolaise. C'est le cas en effet de la secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui a adressé ses félicitations au Chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour sa réélection. Dans un communiqué adressé au Chef de l'Etat Togolais, la secrétaire générale de l'OIF a « salué l'esprit de responsabilité des électeurs et des électrices qui ont voté dans le calme et la sérénité ainsi que les acteurs politiques qui ont contribué à l'apaisement avant, pendant et après le scrutin ». Michaëlle Jean, souligne également la bonne coopération des organisations régionales et internationales (ONU, UA, CEDEAO, UEMOA et OIF) qui selon elle, ont travaillé dans le cadre du comité ad-hoc pour la consolidation des résultats de l'élection et se sont mobilisées au plus haut niveau. Ce communiqué stipule également l'attente du rapport circonstancié de la Mission d'information et de contacts dépêchée à



Lomé à l'occasion des élections par l'organisation.» Enfin le communiqué dit transmettre les recommandations ainsi que la disponibilité de la secrétaire aux autorités togolaises afin de contribuer à renforcer davantage le processus démocratique ainsi que le processus de réconciliation nationale.■

Charles

Contestation des résultats du scrutin présidentiel L'autre stratégie politique de FABRE

Ceux qui s'attendent à ce que Jean Pierre FABRE reconnaisse les résultats du scrutin présidentiel du 25 avril dernier attendront encore longtemps. Malgré sa défaite qui ne souffre d'aucune contestation, Jean Pierre FABRE le leader de l'ANC tout comme en 2010 feint de reconnaître la transparence et la crédibilité du scrutin et les résultats proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), lesquels résultats ont été confirmés par la Cour Constitutionnelle il y a de cela quelques jours. Dans la foulée, le candidat Jean Pierre FABRE et ses compères se sont retrouvés au quartier général de CAP 2015 à Ablogamé pour se livrer à un scénario digne d'un sketch. Le fameux vice-président de la CENI Francis Pedro AMUZUN entouré de quatre autres membres déserteurs de la CENI proclame le candidat malheureux de CAP 2015 gagnant sur la base des résultats de 26 Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI). C'était en présence d'un groupe de conducteurs de taxi moto qui visiblement ont cru à cette mise en scène au point de laisser éclater sa joie. A quoi rime ce spectacle ridicule qu'offre au monde entier l'opposition et principalement Jean Pierre FABRE ?

Pourquoi FABRE ne reconnaîtra

pas la victoire de Faure ?

Jean Pierre FABRE jouait gros son avenir politique en participant à cette élection. Une victoire l'aurait tiré d'affaire mais une défaite nécessite une explication sur une promesse non tenue à savoir remporter le scrutin. Le candidat du parti orange avait son plan B : bouder les résultats du scrutin et échapper à la vindicte des partisans du boycott. D'aucuns sont allés loin en suspectant FABRE d'avoir dealer sa participation à cette présidentielle. Reconnaître la victoire de son adversaire consisterait à apporter de l'eau au moulin de ses pourfendeurs. La meilleure formule alors pour démonter toutes ces allégations était de nier la vérité des urnes et espérer conserver son positionnement au sein d'une opposition dont il demeure le leader sur la base des législatives de 2013.

Il faut reconnaître que plusieurs partis d'opposition dont le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) ont boycotté l'élection présidentielle du 25 avril dernier. Le parti des déshérités conditionnait sa participation au scrutin par la réalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles sans lesquelles précise le CAR ces élections n'auront aucun sens. Plusieurs autres partis étaient dans la même logique ainsi que des



organisations de la société civiles. On avait d'ailleurs distillé au sein de l'opinion favorable à l'opposition que les partis politiques qui participeraient à cette élection le feraient dans le simple objectif de légitimer Faure Gnassingbé le candidat d'UNIR. Du côté de l'ANC principal parti d'opposition, on a choisi d'y participer avec la ferme promesse de faire tout pour garantir la transparence du scrutin et le remporter. Le vote a été transparent parce le gouvernement en place le

voulait ainsi, mais malheureusement pour CAP 2015, la victoire promise aux militants ne sera pas au rendez-vous, c'était prévisible et c'est devenu une évidence déjà au soir du 25 avril.

Arrivé en 2e position en 2010 avec environ 33% des voix, Jean Pierre FABRE a conservé cette place tout en améliorant son score. 35,19% des togolais apprécient la stratégie de Jean Pierre FABRE. Même si cela ne suffit pas pour prendre le pouvoir, c'est le minimum pour

caracoler en tête au sein de l'opposition. L'ANC va-t-il conserver son électorat jusqu'en 2018 date des prochaines législatives ? Quel discours tiendra-t-il lui qui s'est auto proclamé président de la république. Après avoir marché pendant 5 ans pour arracher sa prétendue victoire en 2010, nous sommes impatient de savoir la nouvelle conduite à tenir qu'il imposera à ses militants pour les cinq prochaines années. ■

Dick M.

Rideau sur la deuxième édition du festival des arts de Défalé Les populations de Doufelgou « unies dans la diversité »

Les Rideaux sont Tombés sur la deuxième édition du Festival des Arts de Défalé (FADEF). A l'initiative de l'Association NDJIT NNAT, le FADEF a vibré du 30 avril au 02 mai dernier au rythme de la diversité culturelle de la préfecture de Doufelgou. Basée sur le thème « S'unir dans la diversité », l'apothéose de cette édition a été connue le samedi dernier sur le lycée de Défalé au cours d'un grand rendez-vous culturel artistique. Au menu de cette édition, des visites guidées sur les sites touristiques de la région, la découverte de divers groupes de danse folklorique. Les expositions artisanales, les ateliers de teinture, les jeux-concours ainsi que des concerts de musique ne sont pas en marge de cette deuxième édition.

Pour Justin AYASSOR, promoteur général du FADEF, l'idée majeure de



cette initiative réside dans la volonté de promouvoir et de vulgariser le brassage culturelle des sites touristiques : « Nous sommes partis d'un constat l'an dernier : les jeunes de Défalé en général et ceux

de la population en particulier ont tendance à mettre de côté leurs cultures. A travers ce festival, je crois que l'objectif de rassembler les diversités culturelles est en train d'être atteint. D'où le thème s'unir dans la diversité. Nous pensons que cette idée est appréciée par les jeunes, d'où la mobilisation particulière de cette année 2015 », explique-t-il.

NDJIT NNAT est une association culturelle créée en avril 2014 dans la préfecture de Doufelgou. Née de la volonté de fédérer un espace d'échange et de production culturelle, NDJIT NNAT développe ses activités dans un environnement socioculturel où la création artistique est foisonnante mais

presque pas exploitée. Active depuis près de dix ans au Togo et dans la sous-région ouest africaine, avec une démarche professionnelle et la volonté de promouvoir véritablement la culture comme droit de l'homme et facteur de développement humain, social et économique ainsi que la mise en place d'une industrie créative pérenne, l'association culturelle NDJIT NNAT est réputée pour son excellence, sa créativité et son innovation. NDJIT NNAT a su garder son nom et l'esprit associatif de son départ grâce à sa démarche participative et à l'implication de la population et des autorités locales. ■

Dem

Communiqué de presse

Amélioration du climat des affaires au Togo : Le gouvernement maintient le cap

Dans sa volonté de faire de notre pays un hub économique de premier rang, le gouvernement poursuit son vaste chantier de réformes en vue d'alléger les conditions de création et d'exercice des activités économiques. Pour les années 2014 et 2015, d'importantes réformes ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation.

A. CREATION D'ENTREPRISE

1. L'arrêté interministériel N°162/MCPSP/MJRIR/MEF du 10 septembre 2014 déterminant les conditions de garanties d'authenticité de statuts de Société à Responsabilité Limitée (SARL) établie par acte sous seing privé : le présent arrêté rend effectif la mise en application de l'article N°2 relatif à la forme des statuts. En outre, il donne la possibilité aux investisseurs de télécharger les statuts types gratuitement sur le site du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et de faire le dépôt qui est aujourd'hui possible au moyen d'une simple déclaration de souscription et de versement.
2. La note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015 portant suspension de paiement de redevance à la création : Cette nouvelle disposition supprime des frais de redevances. Elle est effective depuis le 22 janvier 2015. Seul un timbre fiscal de mille (1000) francs sera exigé pour chaque cas, précise la note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015. Par conséquent, les frais relatifs aux formalités de création d'entreprises au Togo sont désormais fixés comme suit :
Société Personne Morale : 28250 FCFA contre 58.250 FCFA
Société Personne Physique : 25.400 FCFA contre 34.400 FCFA.

B. TRANFERT DE PROPRIETE :

En vue le délai (de plus d'un an à 1 mois) inhérents à la mutation des propriétés, des mesures ci-après ont été prises,

1. les formalités d'enregistrement des actes s'effectuent désormais (depuis le premier mars 2015) à la Direction des Affaires Domaniale et Cadastres (DADC). Les actes enregistrés peuvent être retirés 24 heures après le paiement des droits y relatifs.
2. le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété se font en même temps que leurs expéditions au guichet de formalité de l'enregistrement. De même, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conservation foncière sont liquidés et payés en même temps au même guichet. Par ailleurs, en vue d'assurer la sécurisation des titres et, en attendant le lancement des travaux de numérisation, la direction des affaires domaniales et cadastrales a repris le processus de scannage des archives des titres fonciers.

C. COMMERCE TRANSFRONTALIER

1. Création et opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce extérieur (SEGUCE) : Ce projet basé sur un système de paiement Unique et la dématérialisation des pièces vise à accélérer les formalités, réduire les coûts et les délais dans le cadre des procédures d'importation et d'exportation.
2. Note de service N°009/OTR/CDDI relative à l'utilisation de la liste de colisage et Note de service N°008/OTR/CDDI relative à la production de Certificat d'Origine à l'exportation : Ces nouvelles dispositions relative à la simplification des procédures de dédouanement, soulignent que la liste de colisage et le certificat d'origine ne constituent plus une condition de recevabilité respectivement pour la déclaration d'exportation et la délivrance du document de Déclaration en Douane Unique (DDU).

D. OBTENTION DE L'ELECTRICITE

1. Note de Service N°084 /DG/CEET/2015 portant prise en charge et coût d'un branchement MT : Ladite note dont l'objectif est d'améliorer les services à la clientèle, stipule que toute demande de raccordement au réseau MT est prise en charge dès l'expression du besoin et au plus

tard dans les trois (03) jours ouvrables. La recevabilité de la demande est sans frais

2. En outre, en vue de garantir la transparence des procédures et coûts, les coûts de raccordement peuvent être consultable désormais mis en ligne, ceci, selon la nature de la demande.

E. PAIEMENT DES IMPOTS :

Les réformes au niveau du paiement des impôts se présentent comme suit:

1. La possibilité pour les contribuables de payer dans les guichets bancaires ouverts dans les centres des impôts interconnectés avec le nouveau système de l'Office Togolais des Recettes (OTR).
2. La mise en ligne du formulaire et bordereaux de déclaration: En vue de faciliter la soumission des formulaires, les formulaires et bordereaux de déclaration des impôts sont désormais téléchargeables sur site de l'OTR.
3. Autres avantages : En vue d'encourager le renforcement de capacité des entreprises, le gouvernement accorde gratuitement six cent mille (600.000) FCFA par apprenti formé aux entreprises personnes physiques ou morales passibles de l'impôt sur le revenu dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (article 1479 bis du CGI).

F. EXECUTION DES CONTRATS

1. Elle porte sur l'effectivité du protocole des procédures signé entre le Barreau de Lomé et le tribunal de Lomé : ledit protocole vise à réduire le délai relativement long de règlement des litiges, permet d'encadrer la procédure devant les chambres commerciales du tribunal en fixant à 48 heures maximum la programmation de la première audience après l'enrôlement, en réduisant à deux (02) semaines maximum le délai nécessaire imparti à chaque partie, en fixant le nombre de renvois possibles désormais à trois (03) fois au plus. Ainsi dès l'enrôlement d'un dossier jusqu'à la délibération de la décision, le délai est ramené à trois (03) mois maximum et dans un délai de 72 heures au plus, le greffier d'audience met l'expédition à la disposition des parties.

L'évaluation à mi-parcours du processus fait noter une nette amélioration des statistiques du délai de traitement des dossiers depuis juin 2014 (qui s'établit à 97 jours contre 187 jours avant juin 2014 et 548 avant début 2014).

2. Projet en cours de réalisation: Il s'agit du projet de renforcement de capacités des chambres commerciales dont l'objectif est double : (i) assurer une automatisation de la procédure de traitement des dossiers et, (ii) former les différents acteurs de la chaîne (avocats, greffiers et magistrats etc..). L'innovation porte sur trois points essentiels:

- ✓ L'accès à l'ensemble des décisions caractéristiques commerciales du tribunal et de la cour d'appel de Lomé ainsi que celles d'autres juridictions
- ✓ la mise en place d'une procédure de recherche
- ✓ la création d'outils de consultation en ligne.

Pour ce faire les actions ci-après sont en cours de finalisation

- la mise en place (au plus tard avril 2015) de la plateforme électronique de gestion du contentieux commercial et prévue pour la fin du mois d'avril
- la mise en production du système d'archivage électronique pour la plateforme
- la mise en place de toute l'architecture informatique.

D'autres nouvelles mesures sont attendues dans les prochains jours....